



Le secteur vacances de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

ÉTÉ 2024

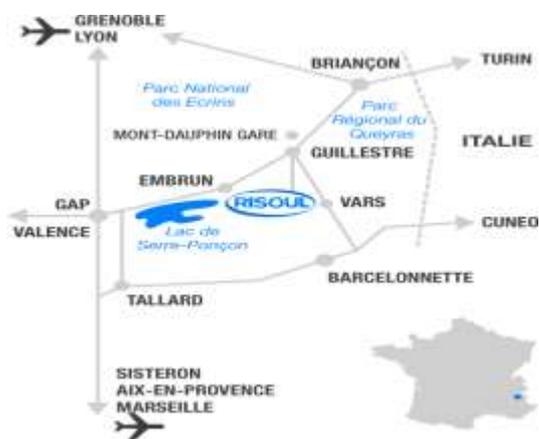
VARS
HAUTES-ALPES

SENSATIONS EQUITATION
SPORT D'EAUX-VIVES
11 A 17 ANS

REF : 067 005 01

VACANCES POUR TOUS
21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021 75989 PARIS CEDEX 20
UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports
CGOL/LFEEP : AG.075.95.0063 - CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930

Centre VACANCES POUR
TOUS
"Chalet l'Eyssina"
05560 VARS SAINTE MARIE



RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus le 1^{er} jour vers 17h00 et seront repris le dernier jour vers 10h00 (les horaires seront confirmés sur la convocation départ).

TRANSPORT

Voyage de nuit en car depuis Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Reims, Metz, Nancy, Besançon, Montbéliard.

Au départ de Valence & Paris, voyage de jour en train jusqu'à Valence TGV ou Mont dauphin-Guillemestre puis car.

Premier et dernier repas servis

Premier repas inclus : Petit déjeuner du 2^{ème} jour (voyage de nuit) ou diner (voyage de jour).

Dernier repas inclus : Diner de l'avant dernier jour (voyage retour de nuit) ou déjeuner/panier repas (voyage de jour).

► Situation géographique :

Baigné de soleil entre Guillestre et Risoul, Vars vous offre le spectacle d'une nature sauvage en bordure du parc régional du Queyras. Vars Sainte-Marie a su conserver le caractère des villages de montagne. Vous aimerez la vie au milieu d'un environnement authentique dans un cadre protégé, les activités dirigées par des spécialistes enthousiastes et compétents.

► Cadre de vie :

Le chalet offre un hébergement typiquement montagnard, d'un confort simple, avec des chambres de 2 à 8 lits, avec sanitaires complets soit à l'étage, soit dans les chambres. Le chalet est équipé d'une salle de vidéo projection et d'une salle de jeux.

Le camping à Guillestre (**groupe Eaux-vives** de 2 à 5 nuits) se fera sous tentes légères, sanitaires complets avec douche.

Effectif : 50 jeunes maximum

ACTIVITES

Séjour Equitation :

10 séances d'1 heure.

Cette activité se déroulera dans le cadre du club équestre de Vars-les-Claux et est encadrée par un moniteur diplômé d'état. Après une évaluation des niveaux, les groupes seront constitués. La connaissance et la pratique des soins aux chevaux compléteront cette activité.

Matériel : Les participants peuvent apporter leur équipement personnel d'équitation. Des bottes (même en caoutchouc) sont recommandées ainsi que 2 tenues solides (style jeans) pour permettre le change. Les bombes seront fournies.

Séjour Eaux Vives :

5 séances d'activités pratiquées sur la Durance et le lac d'Eygliers : une séance de kayak, une séance de rafting, une séance de hotdog, une séance d'hydro speed et une cinquième choisie parmi ces quatre par le groupe...

L'encadrement est assuré par des spécialistes diplômés, le matériel est performant.

Les jeunes camperont 2 à 5 nuits sur la base de loisirs de Guillestre, au bord du lac d'Eygliers.

Matériel : Les participants doivent apporter un sac de couchage et un tapis de sol, des maillots de bain et bermudas de préférence (résistants), 1 coupe-vent, 1 pull en laine (usagé), de vieilles baskets ou chaussures d'eau, 1 chaînette ou ficelle pour lunettes de soleil ou de vue.

► Documents obligatoires liés aux activités : test d'aisance aquatique (ci-joint)

Activités complémentaires :

Une séance d'accrobranche, baignades en lac ou en piscine, randonnées pédestres au sommet, pique-niques alpestres, jeux et sports collectifs, soirées à thème...

► Equipe d'encadrement

- Un / Une directeur / directrice titulaire du brevet d'aptitude à la fonction de directeur (BAFD) : il / elle orchestre son équipe d'animation, s'assure du bon fonctionnement du séjour, réunit chaque soir son équipe pour échanger sur le déroulement de la journée écoulée et préparer les activités du lendemain.
- Un / Une directeur / directrice adjoint / adjointe : il / elle s'occupe de la partie pédagogique du séjour avec l'aide du directeur / de la directrice
- Des animateurs ou animatrices titulaires du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) par tranche de 8 ou 10 enfants.
- Un ou une assistant/e sanitaire en charge du suivi des traitements médicaux et plus globalement de la santé des jeunes.

► Vie collective :

Par la pratique des activités prévues, les animateurs favoriseront pour chaque jeune : la prise de responsabilités, l'apprentissage de l'autonomie en fonction de ses possibilités, le plaisir, la découverte du milieu naturel et des traditions locales.

Ils s'efforceront d'organiser la vie quotidienne afin qu'elle respecte les besoins de chaque jeune : sommeil, alimentation, hygiène.

A la fois lieu de personnalisation et de socialisation, le centre de vacances de VARS offre :

- Une structure adaptée à chaque âge présentant **les meilleures conditions de sécurité et de santé.**
- Des formes d'activités qui répondent à la fois aux nécessités de la prise en charge des jeunes et à leurs souhaits de découverte.
- Des modes d'organisation et d'animation favorisant l'expression et la création.

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

► Alimentation

L'équilibre alimentaire, la qualité et la quantité des repas, la découverte de la gastronomie régionale, le plaisir de manger et de partager sont pour nous des objectifs essentiels.

Notre restauration doit assurer le principe de santé et d'hygiène alimentaire tout en étant compatible avec la demande des personnes qui ne désirent pas manger certains aliments en raison de croyances religieuses, par convictions personnelles ou pour toutes autres raisons.

Les régimes alimentaires médicaux ou allergènes sont respectés en conformité avec le certificat médical.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Lors de ce séjour, nos animateurs tenteront de mettre en place **un blog** dont les coordonnées vous seront transmises sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

La communication avec les familles à travers l'alimentation de ce blog est une priorité pour notre association, nous y sommes extrêmement attentifs. Toutefois, nous vous rappelons que notre équipe d'animation encadre les jeunes du matin au soir, et ne peuvent donc alimenter le blog à chaque instant de la journée. De même, nous vous rappelons que la présence ou non d'un jeune sur une série de photos n'est dû qu'au hasard, et en aucun un choix de notre part.

Nous vous remercions de votre compréhension.

PREPARER VOTRE SEJOUR

► **Trousseau:**

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche trousseau fournie en même temps que le dossier de voyage, à partir de 11 ans le jeune a la responsabilité de son trousseau et aucun contrôle n'est effectué.

Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir :

- **Chapeau et lunettes de soleil, crème solaire protectrice, stick à lèvres.**
- **Chaussures pour la marche (une bonne paire de chaussure de sport fera l'affaire).**
- **Un petit sac à dos et une gourde pour les randonnées.**
- **Maillot de bain pour la baignade.**
- **Une gourde identifiable pour éviter un usage non-écologique de verres ou bouteilles plastiques**

Pour le groupe Eaux-Vives : Les participants doivent apporter un sac de couchage et un tapis de sol, des maillots de bain et bermudas de préférence (résistants), 1 coupe-vent, 1 pull en laine (usagé), de vieilles baskets, 1 chaînette ou ficelle pour lunettes de soleil ou de vue.

Pour le groupe Equitation : Les participants peuvent apporter leur équipement personnel d'équitation. Des bottes (même en caoutchouc) sont recommandées ainsi que 2 tenues solides (style jeans) pour permettre le change. Les bombes seront fournies

► **Linge :**

Tout le linge et les affaires personnelles devront être marqués au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue) : Merci d'éviter les vêtements de valeur.

► **Argent de poche :**

A discrétion de la famille. Les jeunes ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins 20€ nous semble être une somme suffisante pour la durée du séjour. Placer la somme dans l'enveloppe spéciale qui vous sera transmise avant le départ. Sur place, l'équipe prendra en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.

► **Santé :**

La fiche administrative et sanitaire doit être complétée avec précision. Elle est obligatoire, ainsi que la photocopie des pages de vaccination à jour du carnet de santé du jeune, ou d'une attestation d'un médecin certifiant que le jeune est bien à jour de ses vaccins.

N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles **AVANT LE SEJOUR** (allergies, régime alimentaire, traitement médicaux ...). L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous.

Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé, ainsi que les médicaments en quantité suffisante, pour que le jeune puisse poursuivre son traitement

► **Frais médicaux :**

Le centre de vacances avance les frais médicaux immédiats. Nous vous demanderons de nous rembourser cette avance (sauf si vous bénéficiez de la CMU-fournir l'attestation), puis sur présentation des feuilles de soin, la Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle, vous remboursera.

► **Utilisation du téléphone mobile :**

Selon les règles mises en place par l'équipe d'encadrement. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.

De manière générale, le téléphone portable ne sera pas autorisé lors des activités et des repas. Il pourra être utilisé pendant les temps calmes.

► **Objet de valeur :**

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de tout objet de valeurs ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A REMETTRE AU PLUS TARD LE JOUR DU DEPART

- la fiche sanitaire complétée et signée (Attention cette fiche doit nous être transmise en amont du séjour en cas de besoins spécifiques du jeune concernant son accueil)
- la photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à joindre à la fiche sanitaire)
- l'autorisation au droit à l'image
- la photocopie des pages du carnet de vaccination ou un certificat médical de vaccination à jour
- l'attestation de réussite au test d'aisance aquatique (pour le séjour Eaux Vives)

**EN CAS DE MANQUEMENT D'UN DE CES DOCUMENTS,
LE JEUNE PEUT SE VOIR REFUSER LE DEPART LE JOUR J**

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e :

Représentant/e légal de l'enfant :

Demeurant :

.....

Inscrit/e sur le séjour

du.....au.....

autorise - **n'autorise pas** (rayer la mention inutile)

L'équipe d'animation du séjour et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du centre de vacances, VACANCES POUR TOUS :

- L'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- L'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- L'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances Pour Tous).

Fait à

Signature du représentant légal

Le

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT



Test Pass Nautique

Test préalable à la pratique des activités aquatiques subaquatiques et nautiques obligatoire dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles. Arrêté du 28 février 2022 relatif à la modification de la dénomination du test réglementaire dit test «d'aisance aquatique»)

➔ À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

Canoë, kayak, raft et toute embarcation propulsée à la pagaie > le canyoning > la nage en eau vive > le surf, le ski nautique, la planche à voile, le radeau et activités de navigation associées, la navigation à la voile > activités de glisse aérotractée nautique

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : personnes ayant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS), du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), les détenteurs du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES), du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), du diplôme d'État (DEJEPS) et (DESJEPS) des spécialités nautiques et aquatiques considérées, ou dans le cadre scolaire, les autorités de l'éducation nationale .

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Titulaire du diplôme

N° Obtenu le

Atteste que le mineur (Nom, Prénom) :

Né(e) le : / /

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé : avec brassière sans brassière

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Fait le : à

Signature :

Cachet :